**FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES**

TROISIÈME GROUPE DE TRAVAIL
INTERSESSIONS
Point 2 de l'ordre du jour

92FUND/WGR.3/5/8
9 mars 2001
Original: ANGLAIS

EXAMEN DU RÉGIME INTERNATIONAL D'INDEMNISATION

Document présenté par la délégation irlandaise

Résumé:	On trouvera dans le présent document des observations préliminaires se rapportant au document 92FUND/WGR.3/5/1, présenté par l'Australie, le Canada, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.
Mesures à prendre:	Prendre note de l'information donnée dans le présent document.

L'Irlande tient à exprimer ses remerciements aux sept États qui ont établi et présenté le document 92FUND/WGR.3/5/1. Ce document appelle certes un examen et un débat approfondis, au sein tant des États que du Groupe de travail, mais l'Irlande estime qu'il constitue d'ores et déjà une base solide qui doit permettre à l'examen du régime international d'indemnisation de progresser. Voici les questions qui, à première vue, sont susceptibles de soulever des difficultés:

- détermination du ou des nouveau(x) plafond(s) d'indemnisation
- rapports entre les Protocoles 'A' et 'B' dont l'adoption est proposée
- application uniforme des Conventions (qui fait intervenir les questions de souveraineté)
- hiérarchisation/traitement prioritaire des demandes d'indemnisation.